



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

F
N

11052340



28 MARS 2011

N° d'entreprise : 0403981541

Dénomination

(en entier) : **SORESCA - SOCIETE POUR L'EXPLOITATION DE
RESTAURANTS ET CAFES**

Forme juridique : Société anonyme

Siège : 4052 Chaudfontaine, rue des Sept Collines, 10B

Objet de l'acte : Suppression des titres au porteur - Modification des statuts

D'un acte dressé par le notaire Philippe Dusart, à Liège, le 21 mars 2011, il résulte que :

L'assemblée générale des actionnaires de la société a décidé à l'unanimité :

De modifier les articles 8 et 25 des statuts pour les adapter à la suppression des titres au porteur en application de l'article 9 de la loi du 14 décembre 2005 portant suppression des titres au porteur :

- le texte de l'article 8 est remplacé par le texte suivant :

"Article 8

Le capital social s'élève à quatre cent neuf mille deux cents euros (409.200,00 EUR). Il est représenté par seize mille cinq cents (16.500) actions, sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions sont entièrement libérées.

Les actions de la société sont nominatives, ou dématérialisées, dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

Il est tenu au siège, le cas échéant, un registre des actions nominatives dont tout actionnaire peut prendre connaissance.

La transmission d'actions nominatives n'est opposable qu'à dater de l'inscription dans le registre.

Leur titulaire peut à tout moment et à ses frais, demander la conversion de ses titres en titres dématérialisés.

Les titres dématérialisés sont représentés par une inscription en compte au nom de leur propriétaire ou de leur détenteur auprès d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation.

Le conseil d'administration est autorisé, dans les limites de la loi, à fixer les modalités de l'échange des anciens titres au porteur en titres dématérialisés et/ou nominatifs ».

-le texte de l'article 25 est supprimé.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Me Philippe Dusart

Notaire

Déposé en même temps : une expédition de l'acte – une coordination des statuts.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/04/2011 - Annexes du Moniteur belge